



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rodez, le 25 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture des télédéclarations PAC pour les aides surfaciques à partir du 1^{er} avril et adaptation de l'accueil téléphonique des exploitants agricoles

A compter du 1^{er} avril, les agriculteurs pourront télédéclarer les demandes d'aides liées aux surfaces (dossier PAC) sur le site telepac : www.telepac.agriculture.gouv.fr

Quelques rares dossiers peuvent faire l'objet d'un blocage sous telepac car leur instruction 2019 n'est pas encore totalement achevée. Dans ce cas, il n'est pas possible d'accéder dans l'immédiat au dossier afin de réaliser la télédéclaration 2020. Il faudra donc attendre le 15 avril pour que ces quelques dossiers soient disponibles sous telepac pour la télédéclaration.

Compte-tenu des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le COVID-19, les modalités d'accueil des exploitants agricoles par la direction départementale des territoires (DDT) sont adaptées.

Aucun accueil physique n'est assuré. Pour faciliter le traitement des demandes dans les conditions actuelles, **les exploitants agricoles sont invités à solliciter les services de la DDT de préférence par courriel : ddt-safdr@aveyron.gouv.fr**

Un accueil téléphonique est également mis en place du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (à l'exception du lundi 13 avril, du vendredi 1^{er} mai, du vendredi 8 mai, du jeudi 21 mai et du vendredi 22 mai) :

- questions concernant les possibilités de rendez-vous pour la télédéclaration des aides surfaces : 05 65 73 50 08,
- appui à la télédéclaration des aides surfaces :
 - 05 65 73 50 04 (sauf le mercredi après-midi),
 - 05 65 73 50 05,
 - 05 65 73 50 07 (sauf le vendredi),
- DPB : 05 65 73 50 56,
- appui à la télédéclaration des aides animales : 05 65 73 51 65 (sauf le mercredi après-midi),
- calamités agricoles : 05 65 73 51 63,
- contrôle des structures (autorisations pour exploiter) : 05 65 73 50 47.

Les agriculteurs peuvent aussi s'adresser aux différents organismes de services référencés en Aveyron qui les accompagneront dans la réalisation de leur dossier PAC avec, en complément, une prestation de conseil et d'optimisation de leur déclaration.

*Contact presse : **Direction des services du Cabinet** : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle*

Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12